



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 99393

Texte de la question

M. Philippe Pemezec appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inégalités de traitement en matière d'allocation personnalisée à l'autonomie. En effet, le montant de cette allocation varie en fonction de critères tels que le département dont dépend l'établissement ou encore l'âge de la personne, selon qu'elle a plus ou moins de soixante ans. Par ailleurs, le pourcentage de déduction fiscale accordé aux résidents en établissement est pénalisant par rapport à l'emploi d'une aide à domicile. Il lui demande ce qu'envisage de faire le Gouvernement afin d'aider les résidents d'établissements pour personnes âgées à supporter le coût d'un tel hébergement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99393

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7240